



DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 09/10/2008		N° EN 91691 08 19014
Complétée le		
Par :	Bijouterie JEROME	
Demeurant à :	représentée par Monsieur Kia LAM 18, rue Levis 75017 PARIS	
Représenté par :	Modification d'une enseigne	
Pour :	23 rue de Concy	
Sur un terrain sis à :	Yerres	



Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de l'Environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 2004-123 série A en date du 9 avril 2004, portant réglementation spéciales de la Publicité, des
pré enseignes et des enseignes,
Vu l'avis du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine en date du 28 octobre 2008,

ARRETE

Article 1 : La demande de pose d'enseigne est ACCORDEE.

Article 2 : L'enseigne parallèle sera implantée sous l'acrotère en mosaïque.

Article 3 : L'éclairage de l'enseigne sera assuré par des spots discrets, incorporés dans le dispositif de l'enseigne. L'éclairage de l'enseigne n'est autorisé que pendant les heures d'ouverture de l'activité signalée.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Certifié exécutoire par le Maire compt
tenu de la réco... en Préfectur
le 9/11/09 et de la publicatio
le 13/11/09
Le Maire

Yerres, Le 19 décembre 2008

Le Député Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN,
Président de la Communauté d'Agglomération
Du Val d'Yerres



60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

